



# ROTAX BELGIAN MAX CHALLENGE

## ROUND 2

### RÈGLEMENT PARTICULIER



**MARIEMBOURG (BEL)**  
**27-28 avril 2024**





## 1. Organisation & Information Spécifique concernant l'Epreuve

### 1.1 Organisation & ASN

#### Organisateur :

Limburg Karting  
Damstraat 1  
B-3600 GENK  
Belgique  
Tel.: +32 475 27 25 89  
Mail: [info@belgianmaxchallenge.be](mailto:info@belgianmaxchallenge.be)  
Web: [www.belgianmaxchallenge.be](http://www.belgianmaxchallenge.be)

#### ASN :

Royal Automobile Club of Belgium  
RACB Sport  
Boulevard de la Woluwe 46/4  
B-1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Belgique  
Tel.: +32 22 87 09 11  
Mail: [sport@racb.com](mailto:sport@racb.com)  
Web: [www.racb.com](http://www.racb.com)

### 1.2 Date & Circuit

Nom de l'épreuve : Rotax Max Challenge Belgium – Round 2  
Date : 27-28 avril 2024

Circuit:  
Karting des Fagnes  
Rue du Karting 13 – B-5660 Mariembourg  
Tel.: +32 60 31 26 70

Cette épreuve sera disputée en conformité avec le Code Sportif International 2024 de la FIA et ses annexes, les bulletins officiels de la FIA et de la CIK-FIA, le Code Sportif National 2024 du RACB Sport, les Règlements Techniques de la CIK-FIA, le Règlement Sportif et Technique du Rotax Max Challenge Belgium 2024 et le présent Règlement Particulier.

Ce Règlement Particulier a été approuvé par le RACB Sport avec le numéro de VISA: K-M-RMCB2-M19 (18/04/2024).

## 2. Particularités Circuit

- Longueur : 1366m
- Sens de la Course : sens horaire
- Pole position : à droite



### 3. Meeting

- Timing : voir annexe
- Contrôle Technique : Parc-Ferme – Servicing Parc Area
- Contrôle des Licences : Salle de Briefing – 1<sup>ère</sup> étage du nouveau bâtiment
- Briefing : Salle de briefing – 1<sup>ère</sup> étage du nouveau bâtiment
- Panneau d’Affichage : panneau d’affichage virtuel
- Prix & Awards : coupes pour le top 3 de chaque classe (top 5 Micro Max et Mini Max)

### 4. Officiels de l’Epreuve

- **Commissaires Sportifs**
  - Amber PAUWELS (BEL) – présidente – lic. RACB 3737
  - Marc BOONMAN (NLD) – membre – lic. KNAF 21094
  - Peter GEENS (BEL) – membre – lic. RACB 3116
- **Directeur de Course**
  - Martin LAINER (DEU) – lic. DMSB SPA1080201
- **Race Control & Juges de Fait**
  - Thomas LAINER (DEU) – lic. DMSB SPA1060602
  - Dave RITZEN (NLD) – lic. KNAF 6290
- **Commissaires Techniques RACB Sport & Juges de Fait**
  - Christian THONON (BEL) – responsable – lic. RACB 2579
  - Willy VANHOUTTE (BEL) – lic. RACB 3632
- **Médecin**
  - Dr. Thierry SCHOOTE (BEL) – lic. RACB 3911
- **Timing**
  - Ger SCHROUFF (NLD) – lic. KNAF 33112
- **Secrétariat/Relations Concurrents**
  - Liliia TIURINA (UKR) – lic. RACB 4316
- **Servicing Parc Area**
  - Peter VANDERHEYDEN (BEL) – responsable – lic. RACB 3400
  - Mathieu DONNE (BEL) – lic. RACB 2580
  - Patsy PEETERS (BEL) – lic. RACB 3837
  - Filip SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3859

### 5. Divers

Le paddock du circuit Karting des Fagnes est ouvert pour l’installation à partir du vendredi 26 avril 2024 à partir de 10h00, sous la responsabilité de Limburg Karting. Le paddock est ouvert du samedi 27 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024 de 07h30 à 20h00.

Chaque concurrent/pilote doit respecter le règlement du circuit.



Infractions au niveau milieu seront punies avec une amende de € 250,00. Cette amende doit être payée auprès de l'organisateur.

L'échauffement statique des moteurs est interdit selon art. 2.14.Q des *General Prescriptions of the International Karting Regulations*.

Les voitures privés, caravans et mobilhomes sont interdits dans le paddock.

Sur ordre des pompiers et pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser tout appareil risquant de provoquer le feu sur tout le terrain. Il est également interdit de cuisiner dans le paddock. Toutes les infrastructures de catering seront installées à l'extérieur du paddock, à un emplacement désigné par l'Organisateur. Chaque infrastructure devra être équipée du nombre d'extincteurs à poudre de 6 KG du type ABC équivalent au nombre de karts hébergés dans celle-ci. Chaque infrastructure pourra être contrôlée et en cas de non-respect des règles, le pilote, concurrent ou team concerné sera obligé de se mettre en conformité. Dans le cas contraire, le concurrent, pilote ou team sera convoqué par le Collège des Commissaires Sportifs.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte néerlandais fera foi.

